

**NOM DU PARENT RESPONSABLE :** \_\_\_\_\_

(Parent payeur)

**Prénom du responsable :** \_\_\_\_\_

Enfants de la famille :

Nom	Prénom	Niveau de classe

# DOSSIER DE RENTREE 2018-2019



# INFO FAMILLES

**A remettre à l'enseignant le jour de la rentrée :  
Lundi 3 septembre 2018**



# INFO FAMILLES

Documents à remplir...  
Informations à conserver...  
Tout ce qu'il faut pour passer  
une bonne année 2018-2019 !

Chers parents d'élèves,

Deux dossiers à remplir :

- Le dossier « **info familles** » : un dossier par famille
- Le dossier « **info élèves** » : un dossier par élève

Ce dossier « **info familles** » est essentiel pour le bon fonctionnement de l'année scolaire. Les documents complétés sont transmis à l'OGEC et serviront de base à la facturation annuelle.

Il est composé de deux types de documents :

- Les feuilles à compléter et **à remettre le jour de la rentrée à l'enseignant de votre enfant : le 3 septembre obligatoirement !**

**Bien remettre les documents dans le dossier A3 complété**

- ⇒ Contrat de scolarisation
- ⇒ Choix de la contribution et forfaits
- ⇒ **Mandat de prélèvement SEPA**
- ⇒ **+ RIB** (à fournir obligatoirement tous les ans, à coller sur le mandat SEPA)
- ⇒ Bulletin d'adhésion OGEC (**nouveau**) : l'inscription à l'école ne suffit plus pour être adhérent à l'OGEC. Il vous faut demander l'adhésion. L'adhésion est gratuite.

- Les feuilles **à conserver tout au long de l'année.**
  - ⇒ Les horaires et le calendrier de l'année
  - ⇒ La liste de fournitures de la PS au CM2 (recto-verso)  
**(À conserver pour réapprovisionner au fur et à mesure)**
  - ⇒ Les tarifs 2018-2019
  - ⇒ Les conditions générales de la participation des familles
  - ⇒ Les informations de l'APEL
  - ⇒ Le descriptif et les coordonnées de l'assurance scolaire

Bonnes vacances à tous et à bientôt !

**Rendez-vous le lundi 3 septembre 2018 à 8 h 30 ...**





# INFO FAMILLES

Documents à remplir...  
Informations à conserver...  
Tout ce qu'il faut pour passer  
une bonne année 2018-2019 !

Chers parents d'élèves,

Deux dossiers à remplir :

- Le dossier « **info familles** » : un dossier par famille
- Le dossier « **info élèves** » : un dossier par élève

Ce dossier « **info familles** » est essentiel pour le bon fonctionnement de l'année scolaire. Les documents complétés sont transmis à l'OGEC et serviront de base à la facturation annuelle.

Il est composé de deux types de documents :

- Les feuilles à compléter et **à remettre le jour de la rentrée à l'enseignant de votre enfant : le 3 septembre obligatoirement !**

**Bien remettre les documents dans le dossier A3 complété**

- ⇒ Contrat de scolarisation
- ⇒ Choix de la contribution et forfaits
- ⇒ **Mandat de prélèvement SEPA**
- ⇒ **+ RIB** (à fournir obligatoirement tous les ans, à coller sur le mandat SEPA)
- ⇒ Bulletin d'adhésion OGEC (**nouveau**) : l'inscription à l'école ne suffit plus pour être adhérent à l'OGEC. Il vous faut demander l'adhésion. L'adhésion est gratuite.

- Les feuilles **à conserver tout au long de l'année.**
  - ⇒ Les horaires et le calendrier de l'année
  - ⇒ La liste de fournitures de la PS au CM2 (recto-verso)  
**(À conserver pour réapprovisionner au fur et à mesure)**
  - ⇒ Les tarifs 2018-2019
  - ⇒ Les conditions générales de la participation des familles
  - ⇒ Les informations de l'APEL
  - ⇒ Le descriptif et les coordonnées de l'assurance scolaire

Bonnes vacances à tous et à bientôt !

**Rendez-vous le lundi 3 septembre 2018 à 8 h 30 ...**



# CONTRAT DE SCOLARISATION

**2018/2019**

**Attention !** Si vous avez plusieurs enfants dans l'école, cette feuille n'est à remplir **qu'une seule fois et à remettre par l'aîné(e) de la famille.**  
Feuillet à retourner OBLIGATOIREMENT par toutes les familles de l'établissement **le jour de la rentrée scolaire aux enseignants**

NOM et Prénom du Responsable Légal : .....  
ADRESSE : .....  
CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
NOM(S) et Prénom(s) de(s) enfant(s) scolarisé(s) dans l'établissement :  
..... Classe : .....  
..... Classe : .....  
..... Classe : .....  
..... Classe : .....

## MODE DE PAIEMENT

**Prélèvement automatique mensuel (sur 10 mois) - conseillé**  
**Pièces obligatoires:**

⇒ **Mandat SEPA complété et signé.**

et

⇒ **RIB à coller sur le mandat SEPA**

**Paiement trimestriel par chèque (30 octobre – 31 janvier – 30 avril)**

*Votre choix concerne la contribution familiale, les forfaits accueil périscolaire et restauration.  
Toutes les consommations hors forfaits seront facturées au réel en fin de mois.*

## **APEL : Pour adhérer à l'APEL, ne cochez rien, c'est automatique !**

(cf. document descriptif de l'association des parents d'élèves)

- Ne désire pas adhérer à l'APEL
- Verse déjà la cotisation départementale dans un autre établissement : .....

## **Monsieur et (ou) Madame :**

.....

- ⇒ Déclarent avoir pris connaissance des conditions générales de scolarisation et les acceptent.
- ⇒ S'engagent à acquitter la contribution des familles ainsi que toutes dépenses éducatives et périscolaires (cantine, étude, garderie, activités culturelles et sportives...) dont leur(s) enfant(s) aura (ont) bénéficié.
- ⇒ S'engagent à signaler toute modification d'**adresse**, de **téléphone**, d'état civil, de coordonnées bancaires...
- ⇒ S'engagent à signaler toute difficulté financières.

Fait à ....., le /\_\_/\_/\_\_\_\_/  
Nom du signataire : .....

Signature(s) :

NOM et Prénom des Responsables Légaux : .....

ADRESSE : .....

**1. Pour chaque enfant, indiquez le choix de la contribution mensuelle :**

**Contribution de base** à 37 € ou Contribution de solidarité 1 à 39 € ou Contribution de solidarité 2 à 44 €

**2. Si vous êtes intéressés, pour chaque enfant, indiquez le choix du ou des forfaits :**

Il existe des forfaits 4 jours par semaine : **pour les enfants utilisant ces services tous les jours de la semaine pendant toute l'année.**

Si vous ne choisissez pas le forfait annuel, les services périscolaires seront facturés en fonction des consommations mensuelles.

Cantine	Garderie du matin	Etude ou garderie 16 h 30 – 17 h 45	Garderie du soir 17 h 45 – 18 h 30
---------	-------------------	-------------------------------------	------------------------------------

1. Choix de la contribution (obligatoire) <i>Une ligne par enfant de la famille</i>					2. Choix du forfait annuel (facultatif) <i>Une ligne par enfant de la famille</i>			
NOM et prénom des enfants	Niveau de classe	Contribution de base	Contribution solidarité 1	Contribution solidarité 2	CANTINE	GARDERIE MATIN 7 h 30 – 8 h 20	ETUDE GARDERIE 16 h 30 – 17 h 45	GARDERIE DU SOIR 17 h 45 – 18 h 30
		37 €	39 €	44 €	Forfait 4 jours	Forfait 4 jours	Forfait 4 jours	Forfait 4 jours
		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
		<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Toute modification du forfait 4 jours doit passer **obligatoirement** par un écrit adressé par mail à l'OGEC.

([ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com](mailto:ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com))

Un seul changement est autorisé dans l'année. Pas de changement au cours du dernier trimestre.

Fait à : ..... le / \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

# MANDAT de Prélèvement SEPA

## Référence Unique du Mandat

Nous vous rappelons que vous retrouverez votre référence de mandat (RUM) sur chacune de nos factures.

Mandat de  
prélèvement  
SEPA



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES**.  
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

Identifiant du créancier (ICS) :

### Débiteur

Votre Nom

Votre  
adresse

CP/Ville

France

IBAN

BIC

A

Signature :

### Créancier

OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES

3 rue Jean Baptiste Olivaux

44300 NANTES

France

Paiement :  Récurrent/répétitif  Ponctuel

Le :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Veillez compléter tous les champs du mandat.**



**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété



# ADHESION MEMBRE ACTIF

OGEC de l'école Notre Dame de Lourdes - Nantes

Je soussigné :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Parent de :**

- \_\_\_\_\_ en classe de : \_\_\_\_\_

Souhaite devenir membre actif de l'OGEC (Ecole Notre Dame de Lourdes, 3 rue J.B Olivaux 44 300 NANTES), participer aux assemblées générales en prenant part aux décisions importantes concernant l'établissement pour l'année scolaire 2018/2019 et respecter ses statuts.

Ne souhaite pas devenir membre actif de l'OGEC

**Date et Signature**





# ADHESION MEMBRE ACTIF

OGEC de l'école Notre Dame de Lourdes - Nantes

Je soussigné :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Parent de :**

- \_\_\_\_\_ en classe de : \_\_\_\_\_

Souhaite devenir membre actif de l'OGEC (Ecole Notre Dame de Lourdes, 3 rue J.B Olivaux 44 300 NANTES), participer aux assemblées générales en prenant part aux décisions importantes concernant l'établissement pour l'année scolaire 2018/2019 et respecter ses statuts.

Ne souhaite pas devenir membre actif de l'OGEC

**Date et Signature**



## HORAIRES SUR TEMPS SCOLAIRE

	Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	
	Matin	Après-midi
	Accès aux classes à partir de 8 h 20	Accès à l'école à partir de 13 h 20
PS – MS - GS	Jusqu'à 8 h 40 11 h 45	13 h 30 16 h 30
Du CP au CM2	8 h 30 11 h 45	13 h 30 16 h 30

**Attention : fermeture automatique du portail à 8 h 45 le matin et 13 h 40 l'après-midi !**

## HORAIRES SUR TEMPS PERISCOLAIRE

### Garderie du matin :

- Horaires : 7 h 30 – 8 h 20
- Accès par le petit portillon : utiliser l'interphone

**ATTENTION !  
MODIFICATION DU FONCTIONNEMENT POUR L'ETUDE ET LA GARDERIE  
MATERNELLE**

Horaires : 16 h 45 – 17 h 45 :

**Il vous faudra attendre 17 h 45 pour récupérer vos enfants.**

**Ouverture du grand portail à 17 h 40.**

### Garderie du soir :

- Horaires : 17 h 45 – 18 h 30
- Accès par le petit portillon : utiliser l'interphone

### Pourquoi cette modification ?

- Pour des raisons de sécurité (contrôle des accès de l'école)
- Pour ne pas perturber le travail du soir des enfants

[www.ecolendl-nantes.fr](http://www.ecolendl-nantes.fr)



# Calendrier Année scolaire 2018-2019

## RENTREE DES CLASSES

**LUNDI MATIN 3 SEPTEMBRE 2018**

**8 H 30**

**POUR TOUS LES ELEVES DE LA PS AU CM2**

## VACANCES SCOLAIRES **ZONE B**

### **TOUSSAINT**

Du vendredi 19 octobre 2018 après la classe,  
au lundi 4 novembre 2018 au matin

### **NOËL**

Du vendredi 21 décembre 2018 après la classe  
au lundi 7 janvier 2019 au matin

### **HIVER**

Du vendredi 8 février 2019 après la classe  
au lundi 25 février 2019 au matin

### **PRINTEMPS**

Du vendredi 5 avril 2019 après la classe  
au **mardi 23 avril** 2019 au matin

### **ASCENSION**

Du mardi 28 mai 2019 après la classe  
au lundi 3 juin 2019 au matin

### **ETE**

A partir du vendredi 5 juillet 2019  
après la classe.

## POUR LES CE2

**Classe de neige à Cauterets (Pyrénées)**

Du lundi 11 mars 2019 au 15 mars 2019.



# Fournitures scolaires 2018-2019

Classes primaires	CM2	CM1	CE2	CE1	CP
<b>Une trousse d'écolier comportant :</b>	1	1	1	1	1
•Un stylo plume avec cartouches d'encre bleue (effaçable)	1	1	1		
•Un effaceur	1	1	1	1	
•Un crayon de bois HB	1	1	1	3	5
• Un taille- crayon avec réserve	1	1	1	1	1
•Une gomme	1	1	2	2	1
•Stylos à bille : bleu, vert, noir (*CE1 : 5 bleus 5 verts) (**CP : 2 noirs 2 verts)	1	1	1	1*	2*
•une paire de ciseaux à bouts ronds	1	1	1	1	1
•Un compas <b>très simple</b> (pas besoin de coffret)	1	1	1	1	
•bâton de colle (UHU de préférence)	3	3	5	5	4
<b>Une autre trousse contenant :</b>	1	1	1	1	1
•Un assortiment de 12 crayons de couleur (pas de pastels)	1	1	1	1	1
•Un assortiment de 12 feutres pointe fine ( <b>très fine : CM1 + CM2</b> )	1	1	1	1	1
Une règle plate graduée de 20 cm en plastique <b>rigide</b> transparent	1	1	1	1	1
Une équerre en plastique	1	1	1	1	
Une ardoise (type VELLEDA) avec 3 crayons effaçables <b>foncés</b> adaptés <b>et un chiffon</b> (*CP, CE1 et CE2 : 5 crayons effaçables)	1	1	1*	1*	1*
Un <b>agenda</b> scolaire (modèle simple 17x22) avec des lignes : une page par date ( <b>pas de cahier de texte</b> )	1	1	1	1	
Très grand Cahier <b>24X32 Seyes</b> piqûre 96 pages <b>et protège-cahier 24x32</b>	3	3	3		
Un dictionnaire « <b>Le Robert junior</b> »	1	1	1	1	
Une calculatrice simple (4 opérations)	1				
Surligneur (fluo) (*CE1 et CE2 pochette 6 couleurs)	1	1	1*	1*	
Une blouse ou une grande chemise pour la peinture		1			
Une boîte pour ranger les étiquettes de lecture (boîte d'allumettes)					1
pochettes plastiques transparentes perforées	1				
Boîte de mouchoirs en papier ( <b>en étuis pour les CM2</b> )	2	2	2	2	1
Un rouleau de papier absorbant	1	1	1	1	1
Prévoir une couverture plastique et des étiquettes autocollantes pour les livres ou fichiers à couvrir à la rentrée				1	1
Un paquet de 100 feuilles perforées grands carreaux 21. x 29.7	blanches				
Un classeur grand format 21 x 29,7 (4 anneaux)	1	1			
Un jeu de 12 intercalaires 21 x 29,7 cartonné	1	1			
Un porte-documents reliures plastiques format A4 de 20 volets (soit <b>40 vues</b> )	1	1	1	1	1
Porte-documents reliures plastiques format A4 de 30 volets (soit <b>60 vues</b> )	1	1			1
Une chemise cartonnée format 24 x 32 avec élastique (CP : rouge)	1	1	3	2	1
Une pochette de papier millimétré	1				
Une pochette de papier calque	1				
Un cahier de dessin canson 24 x 32	1	1	1	1	1

Ce matériel doit être en bon état mais pas nécessairement neuf, marqué au nom de l'enfant, transporté dans un cartable rigide (pas de sac à dos souple).

**Ce matériel doit être régulièrement renouvelé en cours d'année !**



## Pas de cartable en Maternelle

Sieste

Classes maternelles	GS	MS	TPS PS
Crayon effaçable à sec pour ardoise (type Velleda)	5	2	
Bâtons de colle UHU	4	2	
Une pochette cartonnée <b>avec</b> rabats avec des élastiques : <b>17x22 petit format</b>	1	1	1
Une pochette cartonnée <b>sans</b> rabats avec des élastiques : <b>24x32 grand format</b>			1
Une boîte de mouchoirs en papier		2	2
Rouleau d'essuie-tout ( <b>type Sopalin</b> )	1		
<b>Dans un grand sac qui sera conservé à l'école :</b>			
Une <b>petite</b> couverture <u>et</u> un oreiller (si besoin) <i>et le « doudou » si l'enfant le souhaite.</i>		1	1
<b>Un drap housse 60*120</b>		1	1
Une tenue de rechange (marquée au nom de l'enfant) (ex. : ancien jogging)	1	1	1
photos d'identité récentes « type photomaton » (merci de marquer au dos, le nom de l'enfant)	1	2	2
Une pochette de 12 crayons feutres <b>fins</b> BIC VISA	1	1	
Une pochette de 12 crayons de couleur BIC	1	1	
Une ardoise effaçable à sec (style Velleda)	1	1	
Un tablier pour la peinture (ou vieille chemise)	1		

**Merci de marquer les fournitures au nom de l'enfant et de les apporter sorties de leurs emballages.**



Pensez à marquer obligatoirement les vêtements de vos enfants.  
Chaque année, de nombreux vêtements restent sans propriétaires !

Pour les enfants restant à la garderie du soir,  
prévoir un petit sac pour mettre le goûter.

**Pour les enfants de PS,  
les parents ont la possibilité de venir  
déposer le matériel de sieste à l'école  
le vendredi 31 août 2018 entre 15 h et 16 h.**





# TARIFS 2018-2019

« Madame, Monsieur,

Le budget de l'année scolaire 2018/2019 prend en compte plusieurs éléments :

▀ Les aides financières de la mairie de Nantes ne prennent en compte que les élèves domiciliés à Nantes.

▀ Les cotisations diocésaines augmentent.

Dans ce cadre financier en notre défaveur, l'OGEC est contraint d'augmenter a minima la contribution des familles (0.50 € par mois).

Pour la restauration, l'OGEC répercute l'augmentation des tarifs de son fournisseur.

En revanche, l'OGEC souhaite de nouveau stabiliser les tarifs périscolaires du matin et du soir.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances et vous donnons rendez-vous le 3 septembre 2018 pour une nouvelle année scolaire. »

Mme Loizeau Emeline

La Présidente de l'OGEC NDL.



## TEMPS SCOLAIRE

### Contributions des familles :

Au choix :	<b>Mensuel (10 mois)</b>	Annuel
<b>Tarif de Base :</b>	<b>37 €</b>	370 €
<b>Tarif Solidarité 1 :</b>	<b>39 €</b>	390 €
<b>Tarif Solidarité 2 :</b>	<b>44 €</b>	440 €

### Forfait pédagogique (transports, sorties, intervenants, spectacles, ...)

Tarif :	<b>6,50 €</b>	65 €
---------	---------------	------



# TEMPS PERISCOLAIRE

## Restauration au tarif ordinaire

Tarif à l'unité :

**5.70 € le repas**

## Restauration au forfait 4 jours par semaine *toute l'année*

	<b>Mensuel</b> (10 mois)	Annuel
Tarif :	<b>72.50 €</b>	725 €

7 h 30 – 8 h 30  
**Garderie du matin**  
**au tarif ordinaire**

Tarif à l'unité : **2,12 €**

7 h 30 – 8 h 30  
**Garderie du matin PS au CM2**  
**au forfait 4 jours par semaine**

**17,20 €**  
par mois                      172 €  
annuel

16 h 30 – 17 h 45  
**Etude du CP au CM2 :**  
**Garderie PS-MS-GS**

Tarif à l'unité : **3.65 €**

16 h 30 – 17 h 45  
**Etude et garderie**  
**au forfait 4 jours par semaine**

**29,40 €**  
par mois                      294 €  
annuel

17 h 45 – 18 h 30  
**Garderie de la PS au CM2**

Tarif à l'unité : **2,12 €**

17 h 45 – 18 h 30  
**Garderie de la PS au CM2**  
**au forfait 4 jours par semaine**

**17,20 €**  
par mois                      172 €  
annuel



## **OGEC NOTRE DAME DE LOURDES**

📍 3 rue J.B Olivaux 44 300 Nantes

☎ 02 40 76 42 00

*Vous avez des questions concernant les contributions des familles,  
les forfaits cantine et périscolaire :*

Contactez l'OGEC par mail :

**[ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com](mailto:ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com)**

<p align="center"><b>O.G.E.C. Notre Dame de Lourdes – Ecole N.D. de Lourdes – 2018/2019</b> <b>CONDITIONS GENERALES DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES.</b></p>
---

Vous trouverez ci-dessous les dispositions adoptées par le Conseil d'Administration de l'OGEC pour l'année 2018/2019.

## **PARTICIPATION REQUISE**

### **CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES**

La contribution financière des familles se décline en trois niveaux, à votre convenance :

- Contribution de base,
- Contribution de solidarité 1,
- Contribution de solidarité 2.

Pour plusieurs enfants scolarisés à l'école Notre Dame de Lourdes, la réduction sur la **contribution (base, solidarité 1 ou 2)** sera de 5% pour 2 enfants, 10% pour 3 et 20% pour 4 ou plus.

### **FORFAIT PÉDAGOGIQUE**

Il couvre les dépenses liées aux transports, sorties, animations, spectacles, achats spécifiques pour la classe...

### **ASSURANCE SCOLAIRE**

Chaque élève devant être couvert obligatoirement par une assurance Responsabilité Civile **ET** Individuelle Accident, l'établissement a souscrit un « contrat groupe » avec une garantie individuelle (5,65 Euros) et une garantie responsabilité civile du groupe scolaire (1,25 Euro) pour un montant de (6,90 Euros) par enfant pour l'année. **Cette somme est intégrée dans la contribution.**

Pensez bien à contacter votre assurance (habitation) afin de leur préciser que votre enfant est automatiquement assuré par l'établissement. Vous éviterez ainsi une double facturation.

## **SERVICES FACULTATIFS**

### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Qu'il soit inscrit ou non aux services périscolaires, tout enfant présent à l'école avant 8h20 et après 16h45, sera pris en charge par l'accueil périscolaire.

La période du soir est divisée en deux parties : accueil en étude ou garderie maternelle de 16h30 à 17h45, puis garderie pour tous les enfants de 17h45 à 18h30.

Toute présence est comptabilisée quelle qu'en soit la durée.

**La garderie se termine à 18h30 le soir** : c'est-à-dire qu'à 18 h 30, tous les enfants doivent être partis. Tout retard, même minime, entrainera l'application systématique d'une pénalité forfaitaire de 15 euros et en cas de retards répétés, une exclusion des services.

### **RESTAURATION**

Qu'il soit inscrit ou non, tout enfant présent à l'école après 11h55 sera pris en charge par la restauration. Le repas sera alors facturé au tarif ordinaire.

Tout enfant de maternelle ou de primaire domicilié à Nantes peut bénéficier de subventions de la Mairie (demande à effectuer en début d'année par la famille auprès de la Mairie ou sur le site internet de l'école dans la rubrique « Tarifs »).

<p align="center"><b>O.G.E.C. Notre Dame de Lourdes – Ecole N.D. de Lourdes – 2018/2019</b> <b>CONDITIONS GENERALES DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES.</b></p>
---

Vous trouverez ci-dessous les dispositions adoptées par le Conseil d'Administration de l'OGEC pour l'année 2018/2019.

## **PARTICIPATION REQUISE**

### **CONTRIBUTION FINANCIERE DES FAMILLES**

La contribution financière des familles se décline en trois niveaux, à votre convenance :

- Contribution de base,
- Contribution de solidarité 1,
- Contribution de solidarité 2.

Pour plusieurs enfants scolarisés à l'école Notre Dame de Lourdes, la réduction sur la **contribution (base, solidarité 1 ou 2)** sera de 5% pour 2 enfants, 10% pour 3 et 20% pour 4 ou plus.

### **FORFAIT PÉDAGOGIQUE**

Il couvre les dépenses liées aux transports, sorties, animations, spectacles, achats spécifiques pour la classe...

### **ASSURANCE SCOLAIRE**

Chaque élève devant être couvert obligatoirement par une assurance Responsabilité Civile **ET** Individuelle Accident, l'établissement a souscrit un « contrat groupe » avec une garantie individuelle (5,65 Euros) et une garantie responsabilité civile du groupe scolaire (1,25 Euro) pour un montant de (6,90 Euros) par enfant pour l'année. **Cette somme est intégrée dans la contribution.**

Pensez bien à contacter votre assurance (habitation) afin de leur préciser que votre enfant est automatiquement assuré par l'établissement. Vous éviterez ainsi une double facturation.

## **SERVICES FACULTATIFS**

### **ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Qu'il soit inscrit ou non aux services périscolaires, tout enfant présent à l'école avant 8h20 et après 16h45, sera pris en charge par l'accueil périscolaire.

La période du soir est divisée en deux parties : accueil en étude ou garderie maternelle de 16h30 à 17h45, puis garderie pour tous les enfants de 17h45 à 18h30.

Toute présence est comptabilisée quelle qu'en soit la durée.

**La garderie se termine à 18h30 le soir** : c'est-à-dire qu'à 18 h 30, tous les enfants doivent être partis. Tout retard, même minime, entrainera l'application systématique d'une pénalité forfaitaire de 15 euros et en cas de retards répétés, une exclusion des services.

### **RESTAURATION**

Qu'il soit inscrit ou non, tout enfant présent à l'école après 11h55 sera pris en charge par la restauration. Le repas sera alors facturé au tarif ordinaire.

Tout enfant de maternelle ou de primaire domicilié à Nantes peut bénéficier de subventions de la Mairie (demande à effectuer en début d'année par la famille auprès de la Mairie ou sur le site internet de l'école dans la rubrique « Tarifs »).

## **MODE DE PAIEMENT**

La facture globale annuelle vous sera adressée début octobre. Elle comprend :

- la contribution choisie (base, solidarité 1 ou solidarité 2)
- les forfaits 4 jours Restauration et Accueil Périscolaire si choisis
- le forfait pédagogique
- l'adhésion à l'APEL si choisie

Votre règlement sera perçu au choix :

- par prélèvement automatique en 10 fois (octobre à juillet)
- par chèque en 3 fois : premier règlement en octobre, puis janvier, puis avril. Un échéancier vous sera adressé lors de l'édition de la facture annuelle globale, ainsi qu'un courrier de rappel pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> règlements.

Tout règlement par chèque doit se faire à l'ordre de l'OGEC NOTRE DAME DE LOURDES, en indiquant au dos du chèque Nom/Prénom de l'enfant et n° de facture.

Si vous souhaitez utiliser un autre moyen de paiement (espèces, virement depuis votre compte, ...), vous pouvez en aviser l'OGEC à l'adresse suivante :

[ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com](mailto:ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com)

En cas d'utilisation des services périscolaires hors forfait (restauration et/ou accueil périscolaire), une facture indépendante vous sera adressée. Le mode de règlement sera alors le même que celui que vous aurez choisi en début d'année.

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères, l'OGEC vous recevra et étudiera avec vous votre situation.

En cas de retard de paiement ou de prélèvement impayé, l'OGEC vous contactera et/ou un courrier de relance vous sera adressé pour régulariser la situation.

Toute facture non réglée en fin d'année scolaire sera automatiquement transmise à une société de recouvrement.

## **MODE DE PAIEMENT**

La facture globale annuelle vous sera adressée début octobre. Elle comprend :

- la contribution choisie (base, solidarité 1 ou solidarité 2)
- les forfaits 4 jours Restauration et Accueil Périscolaire si choisis
- le forfait pédagogique
- l'adhésion à l'APEL si choisie

Votre règlement sera perçu au choix :

- par prélèvement automatique en 10 fois (octobre à juillet)
- par chèque en 3 fois : premier règlement en octobre, puis janvier, puis avril. Un échéancier vous sera adressé lors de l'édition de la facture annuelle globale, ainsi qu'un courrier de rappel pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> règlements.

Tout règlement par chèque doit se faire à l'ordre de l'OGEC NOTRE DAME DE LOURDES, en indiquant au dos du chèque Nom/Prénom de l'enfant et n° de facture.

Si vous souhaitez utiliser un autre moyen de paiement (espèces, virement depuis votre compte, ...), vous pouvez en aviser l'OGEC à l'adresse suivante :

[ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com](mailto:ogec.notredamedelourdes.nantes@gmail.com)

En cas d'utilisation des services périscolaires hors forfait (restauration et/ou accueil périscolaire), une facture indépendante vous sera adressée. Le mode de règlement sera alors le même que celui que vous aurez choisi en début d'année.

Si vous rencontrez des difficultés financières passagères, l'OGEC vous recevra et étudiera avec vous votre situation.

En cas de retard de paiement ou de prélèvement impayé, l'OGEC vous contactera et/ou un courrier de relance vous sera adressé pour régulariser la situation.

Toute facture non réglée en fin d'année scolaire sera automatiquement transmise à une société de recouvrement.

# APEL

## ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE



### Les missions de l'APEL de Notre-Dame de Lourdes :

#### ✓ Animer et soutenir les activités des enfants :

- **Financièrement** (forfait pédagogique, éveil corporel/danse, achat de matériel scolaire et périscolaire)
- **Logistiquement** (tenue de la bibliothèque (BCD), organisation d'événements (fête de Noël, course Solidarité, de la kermesse, soirée sophrologie, cartables verts...)

✓ **Représenter l'ensemble des parents de l'école** auprès de la Direction de l'école, de l'OGEC, mais aussi des instances extérieures (Mairie, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, ...). Une représentation aux niveaux supérieurs (Département, Académie, Ministère de l'Education Nationale, ...) est assurée par l'APEL départementale et nationale auxquels nous adhérons.

✓ **Accueillir et informer les parents de l'Ecole** (revue « Famille et Education », café d'accueil, pot de fin d'année, information conférences ...)

**POUR TOUT CELA NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!!**

**Votre adhésion à l'APEL de l'école et votre action dans l'association nous permettent de mener à bien ces différents rôles.**

Votre cotisation annuelle se compose :

- D'une cotisation aux APEL Départementale et Nationale : 18,75 €  
(à régler une fois dans l'école où est scolarisé votre plus jeune enfant)  
(incluant l'abonnement à la revue « Famille et Education »)
- D'une cotisation à l'APEL de Notre Dame de Lourdes : 7,25 €  
(à régler une fois par établissement où vous avez un enfant scolarisé)  
(source non négligeable de financement de nos actions)

**Total de la cotisation annuelle : 26 €**

L'APEL vous informe régulièrement de ses actions et animations pour les enfants par le biais de circulaires dans les cartables de vos enfants ou par mail.

# APEL

## ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE



### Les missions de l'APEL de Notre-Dame de Lourdes :

#### ✓ Animer et soutenir les activités des enfants :

- **Financièrement** (forfait pédagogique, éveil corporel/danse, achat de matériel scolaire et périscolaire)
- **Logistiquement** (tenue de la bibliothèque (BCD), organisation d'événements (fête de Noël, course Solidarité, de la kermesse, soirée sophrologie, cartables verts...)

✓ **Représenter l'ensemble des parents de l'école** auprès de la Direction de l'école, de l'OGEC, mais aussi des instances extérieures (Mairie, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, ...). Une représentation aux niveaux supérieurs (Département, Académie, Ministère de l'Education Nationale, ...) est assurée par l'APEL départementale et nationale auxquels nous adhérons.

✓ **Accueillir et informer les parents de l'Ecole** (revue « Famille et Education », café d'accueil, pot de fin d'année, information conférences ...)

**POUR TOUT CELA NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!!**

**Votre adhésion à l'APEL de l'école et votre action dans l'association nous permettent de mener à bien ces différents rôles.**

Votre cotisation annuelle se compose :

- D'une cotisation aux APEL Départementale et Nationale : 18,75 €  
(à régler une fois dans l'école où est scolarisé votre plus jeune enfant)  
(incluant l'abonnement à la revue « Famille et Education »)
- D'une cotisation à l'APEL de Notre Dame de Lourdes : 7,25 €  
(à régler une fois par établissement où vous avez un enfant scolarisé)  
(source non négligeable de financement de nos actions)

**Total de la cotisation annuelle : 26 €**

L'APEL vous informe régulièrement de ses actions et animations pour les enfants par le biais de circulaires dans les cartables de vos enfants ou par mail.